



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 2 octobre 2025

Délibération n°2025-35 : Approbation des travaux relatifs à l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle réalisés l'occasion des travaux d'extension de la salle polyvalente dans le cadre du Fond de concours pour la transition écologique

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 2 octobre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le vendredi 26 septembre 2025, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	Présents :	Votants :
	19	13	15
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Edwige BONNEFOY, Marianne PERDRIJAT, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD		
Représentés :	Marie MAERTENS donne pouvoir à Edwige BONNEFOY, Marie GALANO donne pouvoir à Bernard GLEIZE		
Absents :	Taoues COLL, Olivier MUSY, Eric MORISSET, Fabrice NOURY		
Secrétaire :	Pascal NAWROCKI		

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour l'octroi du fonds de concours transition écologique 2024 et 2025,

Vu la fiche projet annexée à la présente délibération ;

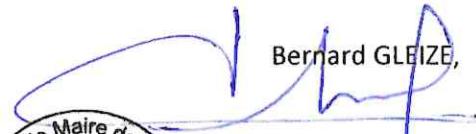
Considérant le projet de travaux relatifs à l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle, qui sera réalisé à l'occasion des travaux d'extension de la salle polyvalente, avec notamment la création d'un puisard et de deux noues de rétention et d'infiltration,

Considérant que ces travaux concourent à déconnecter les gouttières du réseau d'eaux pluviales et à améliorer la résilience de celui-lors des évènements à forte pluviométrie, dont la fréquence s'accélère avec le réchauffement climatique,

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article unique : autorise M. le Maire à demander le bénéfice du fonds de concours de transition écologique à hauteur 20 000 € pour le financement des travaux et frais de maîtrise d'œuvre relatifs à l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle réalisés à l'occasion des travaux d'extension de la salle polyvalente.

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20251002-2025_35-DE
Date de télétransmission : 06/10/2025
Date de réception préfecture : 06/10/2025



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallan



Accusé de réception en préfecture 091-219106358-20251002-2025_35-DE Date de télétransmission : 06/10/2025 Date de réception préfecture : 06/10/2025
--